

**CESSION DE DROITS PAR UN PROPRIETAIRE GITES DE FRANCE® SUD DE L'AUDE, DE
L'HERAULT, DES PYRENEES ORIENTALES OU DU TARN AU BÉNÉFICE DU RESEAU
GITES DE FRANCE®**

Adresse :
.....

CONDITIONS GÉNÉRALES

1- PRÉAMBULE

1. Le présent contrat s'inscrit dans le cadre de la promotion d'un hébergement labellisé Gîtes de France®, dont le Propriétaire fournit directement des photographies ou autres éléments visuels destinés à illustrer et valoriser son hébergement.

2. Les photographies et éléments visuels transmis par le Propriétaire (ci-après les « **Créations** ») peuvent provenir :

- de photographies réalisées personnellement par le Propriétaire,
- de photographies réalisées par un tiers (professionnel, ancien prestataire, proche, collaborateur),
- de banques d'images ou de toute autre source, sous réserve de détention des droits correspondants.

3. Gîtes de France® Sud souhaite disposer des droits nécessaires pour exploiter les Créations, tant pour son usage propre que pour les besoins de la promotion touristique de l'hébergement du Propriétaire au sein du réseau Gîtes de France®.

4. Le présent contrat a également pour objet de permettre l'utilisation des Créations par les structures du réseau Gîtes de France®, lesquelles sont expressément désignées comme bénéficiaires des droits cédés, sans être parties au contrat.

2- OBJET

1. Le présent contrat a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles le Propriétaire cède à la SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de

l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, les droits d'exploitation des Créations identifiées dans les conditions particulières.

2. Cette cession inclut le droit pour la SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, d'autoriser l'utilisation des Créations par les structures du réseau Gîtes de France®, dans le cadre de leurs missions de promotion et commercialisation de l'offre touristique hébergement ou valorisation de l'ensemble du réseau sur l'ensemble de ses supports.

3- DOCUMENTS CONTRACTUELS

1. Le présent contrat s'entend des présentes conditions générales, des conditions particulières et le cas échéant des conditions spécifiques.

2. Les documents contractuels sont, par ordre de priorité décroissant :

- Les conditions particulières ;
- Les présentes conditions générales.

3. Il exprime l'accord des parties à l'exclusion de tout autre document contractuel.

4. En cas de contradiction entre des documents de nature différente ou de rang différent, il est expressément convenu entre les parties que les dispositions contenues dans le document de rang supérieur prévaudront pour les obligations se trouvant en conflit d'interprétation.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR - DURÉE DU CONTRAT

1. Le présent contrat prend effet entre les parties à compter de la dernière signature qui y est apposée. Cette signature peut être manuscrite ou électronique.

2. Le consentement des Parties peut également être recueilli par échange de courriers électroniques dès lors qu'il est fait référence expresse aux présentes et qu'elles soient jointes aux courriers électroniques dans un format qui ne puisse pas être modifiables (PDF).

3. Le contrat est conclu pour toute la durée légale de la protection des droits d'auteur accordée par la loi. La durée du contrat variera automatiquement, sans qu'il soit besoin d'un avenant, si la durée légale de protection des droits d'auteur venait à être modifiée.

5. OBJECTIFS ET PÉRIMÈTRE

1. L'objectif premier est de permettre la valorisation touristique de l'hébergement du Propriétaire.
2. Les Créations doivent pouvoir être utilisées sur des supports analogiques et numériques.
3. L'objectif second est de permettre la diffusion des Créations par le réseau Gîtes de France® et ses partenaires institutionnels et commerciaux, dans le cadre strict de la promotion et de la commercialisation de l'offre touristique.

6. ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

1. De convention expresse entre les parties, la cession est consentie à titre non-exclusif et pour le monde entier et porte sur l'ensemble des droits de propriété intellectuelle attachés aux créations.

2. Les droits cédés comprennent, en application de l'article L 131-3 du Code de la propriété intellectuelle :

a) pour le droit de reproduction

Le droit de (d'autoriser un tiers à) reproduire, de faire reproduire, fixer, éditer, numériser sans limitation de nombre, tout ou partie des créations, y compris le droit de stocker et d'archiver par tout procédé technique connu ou inconnu, sur tout support et/ou moyen notamment support papier, optique, magnétique, numérique, informatique ou électronique ; reproduction au sein d'une base de données ou photothèque analogique ou numérique ainsi que sur tout objet ;

b) pour le droit de représentation

Le droit de représenter, de faire représenter ou d'autoriser un tiers à représenter les créations par tout moyen et/ou support notamment électronique, numérique, informatique, télématique, de télécommunications et de communication électronique et ce, auprès du public en général ou de catégories de public en particulier ;

c) pour le droit de communication

Le droit de communiquer, de faire communiquer ou d'autoriser un tiers à communiquer les créations, notamment la mise à disposition du public ou de catégories de public, par fil ou sans fil, y compris câble, satellite, réseau téléphonique, ondes hertziennes, internet de manière à ce que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement ;

d) pour le droit de distribution

Le droit de distribuer, faire distribuer ou autoriser un tiers à distribuer et particulièrement par la mise sur le marché, à titre onéreux ou gratuit, y compris pour la location, le prêt ou la vente des créations, en tout ou partie, par tout procédé et sur tout support et ce, pour tout public et sans limitation;

e) pour le droit d'adaptation

Le droit d'adapter, de faire adapter ou d'autoriser un tiers à adapter, faire évoluer, transformer, modifier, retoucher, réaliser de nouveaux développements, créer des œuvres dérivées à partir des créations, les mixer, modifier, assembler, transcrire, faire des montages, condenser, étendre, d'en modifier le cadrage, la couleur, de jouer avec les formes, de modifier les formats, de procéder à des tirages noir et blanc en totalité ou par partie, et ce, en une ou plusieurs fois, , le droit d'associer les créations ou de les intégrer en tout ou partie dans toute autre œuvre ou produits (tels que notamment les bases de données, les produits multimédia, les sites internet, les applications mobiles etc.), de leur associer tous éléments (commentaire, slogan, légendes, textes, etc.) ainsi que la mise en circulation et distribution à titre gratuit ou onéreux ;

3. Le Propriétaire autorise expressément l'exploitation des Créations par les structures du réseau Gîtes de France®, notamment la SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, ainsi que par leurs partenaires institutionnels, dans le cadre de leurs missions.

4. Les adaptations réalisées à partir des Créations sont la propriété du Propriétaire et peuvent être utilisées par le réseau Gîtes de France®.

5. En tant que de besoin et en fonction de l'état de la technique au jour de la signature des présentes la cession porte sur l'utilisation des créations sur :

- tout vecteur de communication présent ou à venir, analogique ou numérique et notamment tout moyen électronique, de télécommunication et de communication électronique, satellitaire ou par câble sous forme télévisuelle par voie hertziennne, terrestre ou spatiale, analogique ou numérique, sous toute forme, telles que télévision, radiophonique, intranet, internet, extranet ;
- tout support, de toute nature, présent et à venir, notamment papier, électronique, magnétique, disque, réseau, disquette, DVD, CD Rom, CD Worm, ordinateurs, tablettes numériques, smartphones, cartes mémoires, clés USB, serveurs physiques ou virtuels, cloud, ...

6. La présente cession est opposable et engage les héritiers et ayant droits sans formalité.

7. MODALITÉS D'EXPLOITATION

1. En conséquence de la cession des droits consentis au titre des présentes, Gîtes de France® Sud est libre d'exploiter les créations dans le cadre de sa mission et/ou d'autoriser un tiers à les exploiter et notamment :

- Dans le domaine de l'édition

Pour être intégré dans tout ouvrage, livre, guide, carte, fascicule, catalogue ; plaquette, dépliant, brochure, prospectus, cartons d'invitation, calendrier, papier en-tête, carte de visites, billetterie, carte ou autres titres permettant l'accès à un service quelconque, carte postale, ou autre illustration, diapositive, carte de vœux, signet, agenda, enveloppes, timbres, étiquettes, affichettes, affiches, menus, cartes magnétiques ou à puce, puzzles, jeux de cartes... que ces éléments soient commercialisés ou distribués à titre gratuit ;

- Dans le domaine de la presse

Pour toute insertion de toute nature dans tout magazine, quotidien, revue périodique ou non, revue d'entreprise et d'une manière générale toute publication gratuite ou payante ;

- Dans le domaine de la communication et de la publicité

Pour la promotion du tourisme et tout type de publicité, de promotion ou de prospection, présentoir, panneaux, panonceaux, support de conditionnement, emballage, exposition, pour être intégré dans un vidéogramme, dans une présentation power point ou sous tout autre format, au sein d'un mur d'image, une plateforme, un site web, portail ou intranet, dans un produit multimédia quelle qu'en soit la nature, intégré dans un MMS, un audiovisuel, un diaporama, que ces supports soient diffusés gratuitement ou commercialisés, ou encore pour être utilisé dans le cadre d'un logo ou d'une marque figurative ou semi-figurative.

8. REMISE – CONTRÔLE ET CONSERVATION

1. Les créations sont transmises à Gîtes de France® Sud au format, à l'adresse et dans les délais définis dans les conditions particulières.

2. Gîtes de France® Sud s'engage à conserver les supports des créations tels qu'ils lui auront été transmis dans des conditions raisonnables de sécurité. Les créations pourront ainsi être intégrées dans une base de données ou dans un intranet.

3. Le Propriétaire garantit que toutes les autorisations nécessaires relatives aux personnes ou biens représentés ont été obtenues.

9. VÉRIFICATION

1. Le réseau Gîtes de France® dispose d'un délai de huit (8) jours à compter de la réception des Créations pour vérifier leur conformité.
2. En cas de non-conformité ou de doute sur les droits, le Propriétaire s'engage à fournir tout justificatif nécessaire ou à remplacer les Créations concernées.

10. RÉMUNÉRATION

1. La cession des droits est consentie à titre gratuit. Aucun versement en argent, aucune redevance, royalty ou droit d'usage ne sera exigé ou dû par l'une ou l'autre des parties, ni au moment de la mise à disposition, ni pendant toute la durée d'utilisation prévue par le présent contrat.

11. IDENTIFICATION ET PROTECTION

1. Sauf lorsque les circonstances, le mode de diffusion où les usages ne le permettent pas, les créations seront accompagnées de la mention suivante :

© Année - Nom de l'auteur – Gîtes de France®

2. A cet effet si le Propriétaire n'est pas l'auteur de la création, celui-ci devra indiquer, sous sa seule responsabilité, le nom et les coordonnées dudit auteur.

3. La SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, ne saurait cependant être responsable de la diffusion par des tiers des créations qui ne comporteraient pas le nom de l'auteur ou comporteraient une erreur. Il s'engage cependant, si le Propriétaire devait lui faire part d'une telle situation, à contacter sans délai le tiers concerné.

4. La SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, pourra à sa discrétion, mais sans que cela ne soit une obligation pour lui, intégrer dans les créations des mesures techniques de protection et/ou d'identification qui permettent de contrôler l'usage des créations par des tiers ou de l'identifier.

13. GARANTIE DE JOUISSANCE PAISIBLE

1. Le Propriétaire déclare qu'il détient sur les créations tous les droits nécessaires à la conclusion du présent contrat et garantit à Gîtes de France® Sud la jouissance pleine et entière, libre de toute servitude, exempte de troubles, revendications ou évictions, des droits cédés en vertu du présent contrat.

2. Le Propriétaire garantit que les créations ne portent pas atteintes à un droit quelconque appartenant à des tiers. En particulier, il garantit que les créations réalisées par lui sont originales et ne constituent pas en tout ou partie un acte de contrefaçon, de concurrence déloyale ou de parasitisme.

3. Le Propriétaire garantit que les créations ne portent pas atteintes à la vie privée d'une ou plusieurs personnes et/ou aux droits de celles-ci sur leur image ou à la propriété de leur bien dans le cadre des photographies ou des vidéos notamment.

4. Le Propriétaire s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre la la SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, et qui se rattacherait directement ou indirectement à l'exploitation d'une création ou d'un élément intégré dans une création.

5. A ce titre, et sans préjudice d'éventuelles demandes de dommages et intérêts, le Propriétaire prendra à sa charge le cas échéant tous dommages et intérêts auxquels pourrait être condamné la SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, ainsi que des frais associés du fait de l'utilisation des créations visées aux présentes par lui directement ou par un tiers à qui il aurait consenti une cession de droits. Il prendra également en charge les dommages et intérêts et d'une manière générale l'ensemble des coûts supportés par Gîtes de France® Sud dans le cadre de procédures pré- contentieuses ou transactionnelles comme les frais d'avocat, d'huissier, d'expert, d'arbitre, médiateur, conciliateur, de justice, ... sans que cette liste ne soit limitative.

6. A cet effet, le Propriétaire s'engage notamment à régler directement à l'auteur de la réclamation toutes les sommes que celui-ci exigerait de la SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, et à intervenir à toute instance engagée contre lui ainsi qu'à le garantir de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre lui à cette occasion et solliciter la mise hors de cause de la SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn.

7. Le Propriétaire garantit ne procéder à aucun dépôt de tout ou partie des créations, objet de la présente cession, en particulier auprès de l'Institut National de la Propriété

Industrielle (INPI), ni au titre du droit des marques, ni au titre du droit des dessins et modèles.

14. RESPONSABILITÉ

1. Le Propriétaire reconnaît qu'il est responsable du contenu des créations communiquées, notamment sur la légalité, la légitimité et la véracité des contenues diffusés.

2. La responsabilité de la SCIC SA Sudfrance.fr et les Association Gîtes de France® de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées Orientales et du Tarn, ne pourra être recherchée pour la diffusion de créations dont le contenu serait erroné ou illégal.

15. RÉOLUTION

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes non réparée dans un délai de 30 (trente) jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre de mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause et la présente clause résolutoire, l'autre partie pourra faire valoir de plein droit la résolution du contrat sous réserve de tous les dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

16. INDÉPENDANCE

1. Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte comme des parties indépendantes l'une de l'autre.

2. Le présent contrat ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat donné par l'une des parties à l'autre partie.

3. Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom et pour le compte de l'autre partie.

17. BONNE FOI

Les parties conviennent d'exécuter leurs obligations avec une parfaite bonne foi.

18. CONCILIATION

1. En cas de difficulté de toute nature et avant toute procédure juridictionnelle, les parties s'engagent à mettre en œuvre une procédure de conciliation.
2. Les parties devront se réunir à l'initiative de la personne la plus diligente dans les huit jours à compter de la réception de la lettre de demande de réunion de conciliation.
3. Les décisions, si elles sont arrêtées d'un commun accord, ont valeur contractuelle.
4. Cette clause est juridique autonome du présent contrat. Elle continue à s'appliquer malgré l'éventuelle nullité, résolution ou anéantissement du présent contrat.

19. LOI APPLICABLE

1. Le présent contrat est régi par la loi française.
2. Il en est ainsi pour les règles de fond et les règles de forme et ce, nonobstant les lieux d'exécution des obligations substantielles ou accessoires.

20. LITIGE

1. EN CAS DE LITIGE ENTRE LES PARTIES ET A DÉFAUT D'ACCORD AMIABLE, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE CARCASSONNE NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MÊME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES, EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUÊTE.

CONDITIONS PARTICULIÈRES

1. IDENTIFICATION DU PROPRIETAIRE

M. ou Mme

Nom

Prénom

Demeurant

.....

Si personne morale :

Dénomination

Nature juridique

dont le siège social est situé

.....

Immatriculée au RCS de

Sous le n°

2. IDENTIFICATION DES CRÉATIONS

A défaut d'être annexées aux présentes, les créations objets de la cession des droits sont les suivantes :

Nom de la création (photo...)	Nom de l'auteur (si l'auteur n'est pas le Prestataire identifié ci-dessus – l'auteur est une personne physique)

3. MODALITÉS PRATIQUES DE REMISE DES CRÉATIONS

Format :

Résolution : DPI

Adresse de livraison :

☐ Par voie électronique à l'adresse mail suivante

.....

☐ Par voie postale ou remise en main propre à l'adresse suivante :

.....

Date de remise des créations :